

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

1. Par délibération en date du 21 novembre 2011, le bureau communautaire a créé un poste d'adjoint au conservateur des Musées et de chargé d'enseignement de l'histoire de l'art à l'École d'Arts Plastiques (E.A.P.) à temps complet, correspondant au grade d'attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

La collectivité n'ayant pas reçu de candidatures d'agents lauréats de concours d'attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques pertinentes, après vacance de poste auprès du centre de gestion de la Vienne et du site "Emploi-territorial", il a été décidé de recruter un agent titulaire et lauréat du concours de bibliothécaire. Cet agent justifie d'une double compétence en matière de gestion des collections et d'enseignement en histoire de l'art.

2. A la suite de la réussite au concours d'animateur territorial d'un agent titulaire du service "jeunesse animation et coordination des maisons de quartiers", un avis favorable a été émis pour le mettre en stage, puisqu'il effectue déjà les missions de ce cadre d'emploi en tant qu'animateur coordinateur du Bureau Information Jeunesse (B.I.J.) et Multimédia à l'espace Raseteau,

Je vous propose donc de modifier le tableau des effectifs.

* * * * *

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2011-1642 du 25 novembre 2011 portant statut particulier des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1^{er} février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°9 du 21 novembre 2011 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU la délibération n°3 du 19 décembre 2011 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

Délibération du bureau prise par délégation

du 9 janvier 2012

n°2

page 2/2

CONSIDERANT que les Musées et l'E.A.P. ont besoin pour leur bon fonctionnement d'un poste de bibliothécaire,

CONSIDERANT que l'espace Raseteau a besoin pour son bon fonctionnement d'un poste d'animateur territorial,

Le bureau, après en avoir délibéré décide :

1. la création d'**1** poste d'adjoint au conservateur des Musées et de chargé d'enseignement de l'histoire de l'art à l'E.A.P. à temps complet, correspondant au grade de **Bibliothécaire**.

Le coût de ce recrutement, soit 36 690€ en année pleine, sera prévu au budget 2012.

2. la création d'**1** poste d'animateur BIJ – Multimédia à temps complet, correspondant au grade d'**Animateur territorial**.

Le coût de ce recrutement, soit 33 485€ en année pleine, sera prévu au budget 2012.

- de modifier le tableau des effectifs comme suit (voir annexe),
- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 12/01/12, n° 204

Publié au siège de la CAPC, le 11/01/12

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM